



# FLASH INFO : Revalorisation 2019 de la prime de service des personnels paramédicaux

Le Service de Santé des Armées a reçu une enveloppe de 900 000€ pour effectuer, cette année encore, une revalorisation de la prime statutaire des personnels paramédicaux du ministère des armées : les cadres de santé, les infirmiers civils de soins généraux, les techniciens paramédicaux civils, les aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils.

## PRINCIPE

- Maintien d'un seuil socle de 12,5% du traitement indiciaire. A ce jour, 44,4% des personnels paramédicaux (721 agents sur 1624) demeurent sous ce socle (certains n'atteignant même pas les 7%),
- Plafond de 17% du traitement indiciaire brut,
- Un paiement pour le second semestre 2019.

## MODALITES

**Une partie de l'enveloppe sera à la main de chaque établissement.** Un classement des personnels sera fait (par chaque chef d'établissement) en fonction de la réalisation des objectifs de notation et de la manière de servir qui devra être jugée satisfaisante.

**Une seconde partie sera à la main de la DCSSA.** Un classement sera fait afin de privilégier les personnels étant encore loin du seuil socle de 12.5%.

Catégorie	CB*	MR**	Plafond retenue pour une modulation
Cat A (Cadre de santé / ISGS / PCRMT)	390€	370€	17% du traitement Brut
Cat B (TPC : Diététicien, technicien de laboratoire, préparateur en pharmacie)	320€	300€	17% du traitement Brut
Cat C (AS / ASHQC)	250€	230€	17% du traitement Brut

\*CB : montant de Construction Budgétaire ; \*\* MR : Montant de Référence

## CONCLUSION

**L'UNSA Défense se satisfait de la reconduction de la revalorisation de cette prime statutaire.**

**Cependant, il faut rappeler qu'actuellement la prime de service est une somme fixe qui ne varie pas lors d'un changement d'échelon.**

**L'UNSA Défense souhaite que la prime de service soit exprimée en pourcentage afin de maintenir l'avantage acquis et faire en sorte que la prime de service évolue en même temps que la situation indiciaire de chaque personnel paramédical du ministère des armées.**



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion

